



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 14 mars 2019

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne :

Ordre du jour du Conseil Communal du 29 mars 2019 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Contrat de bail entre Home St Joseph asbl et la Ville

Home St Joseph asbl met à disposition de la Ville un jardin (pelouse, sans terrasse) situé derrière la maison Home St Joseph sise à L-4156 Esch-sur-Alzette, 6 rue St Joseph, inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, au lieu-dit « rue St Joseph » sous le numéro cadastral 571/12956. La surface louée (plan en annexe) sera utilisée comme aire de jeu pour la crèche sise L-4271 Esch-sur-Alzette, 11 rue Jean Origer, moyennant un loyer mensuel de 200 €.

La durée du bail est fixée à une période d'un an à compter du 1^{er} avril 2019. A terme, le bail est reconduit tacitement d'année en année.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Janine Bisdorff
Chef de Division